



---

# communiqué

---

Date Le 2 octobre 1989

N<sup>o</sup> 233

Pour publication

---

## LE CANADA RATIFIE LE TRAITÉ INTERNATIONAL DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

---

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre intérimaire de Consommation et des Sociétés, l'honorable Harvie André, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a ratifié le Traité international de coopération en matière de brevets. Le Traité établit un système par lequel le dépôt d'une seule demande au Canada permet de demander la protection de brevets sur d'autres marchés.

"Ce Traité renforce la coopération internationale pour la protection de la propriété intellectuelle. Cela est essentiel alors que les pays deviennent de plus en plus interdépendants aux plans économique et technologique", a déclaré M. Clark.

M. André a déclaré: "Le Traité s'inscrit dans le cadre de notre programme pour actualiser le système canadien des brevets. Il offre, pour le dépôt de brevets, un service international unique permettant aux inventeurs canadiens de réduire la paperasserie, les coûts et le temps précieux consacrés à protéger leur propriété intellectuelle. Le Traité constitue l'une des composantes du programme fédéral pour stimuler la science et la technologie."

Commentant le nouveau Traité, le ministre du Commerce extérieur, l'honorable John C. Crosbie, a déclaré: "Il favorisera les échanges de produits innovateurs. Le Canada négocie activement pour améliorer le contexte international de la propriété intellectuelle à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et aux Négociations d'Uruguay menées sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)."

.../2